



## Visites des Très Petites Entreprises (TPE)



Des conseils utiles pour le chef d'entreprise



*Dans ses missions, le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne conduit des actions en milieu professionnel afin de prévenir les accidents et d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise notamment dans les TPE (moins de 10 salariés).*

*Dans ce contexte, le binôme médecin du travail /conseiller en prévention conseille les chefs d'entreprise à l'occasion de visites au sein de ces structures.*

La visite se déroule en deux phases.

Dans un premier temps, une présentation du service Santé Sécurité au Travail (SST) et un rappel de la réglementation concernant la médecine du travail (visite d'embauche, périodique, de reprise, à la demande) sont réalisés.

Les principales obligations des employeurs sont abordées avec remise de documents :

- le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels correspondant à la prévention des risques liés à toutes les activités, pour lequel est fourni un support et sont donnés des conseils pour sa réalisation,
- les Equipements de Protection Individuelle,
- la réalisation de la fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risque professionnels
- l'accueil des nouveaux embauchés.

Une information est donnée sur les aides financières possibles.

Dans un second temps, la visite de l'exploitation permet d'échanger sur d'éventuelles situations de travail à risque (cardan non protégé, échelle non fixée à un point d'ancrage, parc de contention sans passage d'homme, matériel non conforme, etc,...). Elle permet également de sensibiliser l'employeur sur sa responsabilité, et d'évoquer avec lui des solutions concrètes pour remédier à ces situations potentiellement dangereuses.

*Le service SST peut vous proposer un rendez-vous.*

*Si vous souhaitez dès à présent rencontrer notre équipe, contactez nous au 03 80 63 22 95*

*Prenez le temps de recevoir le médecin du travail et le conseiller en prévention, leurs conseils vous seront utiles !*

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

21046 DIJON CEDEX

03 80 63 22 95

www.msa-bourgogne.fr



santé  
famille  
retraite  
services